

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, March 19, 1991

The Legislative Committee on Bill C-73, An Act to provide for the dissolution or transfer of certain Crown corporations and to amend certain Acts in consequence thereof, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, November 5, 1990, your Committee has considered Bill C-73 and has agreed to report it with the following amendment:

Clause 32

Strike out lines 41 and 42, on page 7, and lines 1 to 15, on page 8, and substitute the following therefor:

"32. Subparagraph 3(e)(viii) of the *Western Grain Transportation Act* is repealed and the following substituted therefor:

"(viii) one member representing recognized feed grain users associations based in Manitoba, Saskatchewan or Alberta,

(viii.1) one member representing feed grain users in provinces other than those referred to in subparagraph (viii),"

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1, 2 and 3 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

GIRVE FRETZ, M.P.,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 19 mars 1991

Le Comité législatif sur le projet de loi C-73, Loi portant dissolution ou cession de sociétés d'État et modifiant certaines lois en conséquence, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 5 novembre 1990, votre Comité a étudié le projet de loi C-73 et a convenu d'en faire rapport avec la modification suivante :

Article 32

Retrancher les lignes 44 et 45, à la page 7, et les lignes 1 à 14, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit :

«32. Le sous-alinéa 3e(viii) de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* est abrogé et remplacé par ce qui suit :

«(viii) un membre représentant les associations reconnues d'utilisateurs de grains de provende, établies au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta,

(viii.1) un membre représentant les utilisateurs de grains de provende dans les provinces autres que celles mentionnées au sous-alinéa (viii),»

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules nos 1, 2 et 3 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,